



Harcelement moral au travail

Par **cydo**, le **30/11/2012** à **11:59**

Bonjour,

Je vais être bref, je subis un harcèlement moral de la part de mes collègues et mon chef qui a fini par pousser mon chef à ne pas m'embaucher à la fin de mon CDD (au passage pas d'accroissement temporaire d'activité car des jeunes embauchés en CDI (et pour leur cas sortie d'école et sans expérience contrairement à moi qui ai 4 ans d'expérience dans le monde professionnelle) en même temps que moi et aussi juste avant la prolongation de mon contrat.

Divers brimades orales, mais surtout trois entretiens individuels dont sur le compte rendu est écrit "problème d'hygiène corporelle" dans le premier (1 douche par jour à l'époque), "hygiène corporelle en progrès mais à améliorer" (une douche et un bain par jour plus changement de déo pour un plus efficace à la suite du premier compte rendu), idem pour le troisième (la troisième douche par jour car douche au travail enfin réparé et période de grosse chaleur, au passage j'étais le seul à ne pas travailler dans une pièce climatisée).

Je sais que j'ai une odeur corporelle qui peut être forte ce que j'ai signalé oralement à chaque entretien (jusqu'à mon n+3), lorsque j'expliquai que j'étais à deux ou trois douches par jour on me disait que je mentais forcément.

De nombreuses remarques orales sur mon look ou ma coupe de cheveux dont certaines insultantes (cheveux long) m'ont amené à les couper.

Certains collègues m'ont même vu prendre ma douche au travail mais je doute qu'il m'appuie. L'ambiance de travail est devenue déplorable et je suis clairement mis à l'écart autant au niveau pro que dans les discussions de café.

Ais je une chance d'arriver à quelque chose au prud'homme pour harcèlement moral avec seulement ces trois preuves écrites? Je sais que peu ou pas de collègues m'appuieront même si il est possible que j'obtienne quelques lettres signées de collègues expliquant qu'il n'avait pas remarqué d'odeur ou de problème d'hygiène